



## CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2017

### Compte-rendu succinct

**Étaient présents** : Mmes et MM. DARTEYRE, LEVET, PRIVAT, BEAUJON, DRIESSENS, MALFREYT, JAMET, CLÉMENT, SOLVIGNON, DAVID, FERRI, VIOLETTE, LAMBERT, VIGERIE.

**Procurations** : Mme KERGUÉLIN à Mme DRIESSENS, Mme PILLAYRE à M. PRIVAT, Mme VERGER à M. JAMET, Mme DE FARIA à M. LAMBERT, Mme NUGEYRE à M. VIGERIE.

**Absents** : Mme THOR

**Secrétaire** : Mme DRIESSENS

Le compte rendu de la séance du 15 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait une rapide introduction soulignant que cette séance du conseil est essentiellement consacrée à l'examen du budget 2017, puis laisse la parole à M. MALFREYT, adjoint aux finances, pour la présentation des documents budgétaires.

En préambule, M. MALFREYT donne lecture de la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

#### **1. BUDGET – Compte administratif 2016 - Commune**

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal arrête le compte administratif 2016 pour la commune comme suit :

- **Fonctionnement**

Dépenses :	2 258 575,77€
Recettes :	2 276 368,43€
Résultat : excédent de	467 792,66€
  
- **Investissement**

Dépenses :	1 600 745,34€
Recettes :	1 313 033,26€ - reste à réaliser 19 082,00€
Résultat : déficit de	268 630,08€

#### **2. BUDGET – Compte de résultat 2016 - Assainissement**

Le conseil municipal arrête le compte de résultat 2016 du service d'assainissement comme suit :

- **Exploitation**

Dépenses :	167 075,73€
Recettes	267 903,97€
Résultat : excédent de	100 828,24€
  
- **Investissement**

Dépenses :	154 257,19€
Recettes :	84 739,17€
Résultat : déficit de	69 518,02€

Unanimité sur ces deux points.

#### **3. BUDGET – Compte de gestion 2016 - Commune**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

À l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 pour la commune, dressé par Madame la Trésorière de Volvic, n'appelle ni remarque ni observation.

#### **4. BUDGET - Compte de gestion 2016 - Assainissement**

À l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 pour le service assainissement, dressé par Madame la Trésorière de Volvic, n'appelle ni remarque ni observation.

#### **5. BUDGET - Commune - Affectation du résultat 2016**

À l'unanimité, le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 ainsi :

- Couverture du déficit d'investissement : 268 630,08€
- Report à nouveau en fonctionnement : 199 162,58€

#### **6. BUDGET - Assainissement - Affectation du résultat 2016**

À l'unanimité, le conseil municipal affecte le résultat d'exploitation constaté au compte de résultat 2016 ainsi :

- Couverture du déficit d'investissement : 69 518,02€
- Report à nouveau en fonctionnement : 31 310,22€

#### **7. BUDGET - Budget primitif 2017 - Commune - taxe d'imposition**

À l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,94%
- Taxe sur e foncier bâti : 15,00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 94,05%

#### **8. BUDGET - Budget primitif 2017 - Commune**

Le conseil municipal adopte le projet de budget pour 2017 qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement équilibré à : 2 638 009,58€
- Investissement équilibré à : 797 007,08€

Unanimité.

#### **9. BUDGET - Budget primitif 2017 - Assainissement**

Le conseil municipal adopte le projet de budget 2017 pour le service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

- Exploitation : 231 891,22€
- Investissement : 110 482,02€

Unanimité.

#### **10. INTERCOMMUNALITÉ - Convention de remboursement entre la commune et la communauté urbaine**

À l'unanimité, le conseil municipal accepte la convention de remboursement à intervenir entre la commune et la communauté urbaine, et autorise le Maire à la signer.

#### **11. ANIMATIONS - Instauration d'un droit de place à l'occasion du vide-grenier**

À l'unanimité, le conseil municipal fixe à 2€ par stand de 4 mètres et à 2€ par mètre ou fraction de mètre supplémentaire les droits de place pour le vide-grenier et autres manifestations similaires ou assimilables.

A 21h15, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le 12 avril 2017  
Le Maire,

René DARTEYRE